

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction chez M. Laroux, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre. pour Liège. et de 5 flor 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 4 décembre. Act. de la banque, 203 1/2; 3 p. c. red., 81 3/4; cons. 82 3/8; cons. à terme, 82 3/4.

— Le *Times* dit que le séquestre mis par la Porte sur les bâtimens des Francs s'étend à tous les navires étrangers sans distinction, et que cette mesure a pour but de servir de garantie en cas d'attaque. Le sultan a manifesté la plus violente indignation en apprenant la décente de lord Cochrane et du général Church dans l'île de Scio. Il accuse les anglais d'avoir favorisé cette expédition. Il se plaint encore plus que du combat de Navarin. L'Autriche cherche toujours à s'interposer comme médiatrice.

— Le *Courrier* annonce qu'il est arrivé à l'ambassade d'Autriche, à Londres, des dépêches de Vienne du 23, suivant les quelles toutes les négociations diplomatiques avec les ambassadeurs des puissances alliées, auraient entièrement cessé le 10 novembre, et la Porte se serait décidée à faire une guerre défensive.

FRANCE.

Paris, le 6 décembre. — Quoi qu'en dise le journal ministériel, il est certain que M. Lainé est parti de Bordeaux pour Paris, et que M. le duc Decazes a dû se mettre en route deux jours après pour la capitale. (*Constitutionnel*).

— Il y a encore eu aujourd'hui grande affluence et grande agitation à la bourse. Les bruits de changemens dans le ministère s'y sont répétés comme de coutume; c'était le ministère présidé par M. de Polignac, qui avait aujourd'hui le plus de crédit. On parlait beaucoup de l'espèce de résignation que M. de Villèle se prêtait hier soir dans la *Gazette de France*; mais on y croyait peu; ce n'est pas à la bourse qu'on peut avoir foi aux oracles de M. de Villèle.

— Le roi d'Espagne est arrivé le 24 de Valence à Tarragone avec la reine.

— Des lettres de Constantinople du 11, à quatre heures après midi, annoncent que les ambassadeurs n'ont pas quitté cette ville, qu'ils n'ont pas demandé leurs passeports et que M. le comte Guilleminot devait avoir, le lendemain, une entrevue avec le reis-efendi. Les ambassadeurs attendaient également la réponse à une note qu'ils avaient remise le 9 au divan. La tranquillité de Constantinople n'avait pas été troublée. (*Gazette de France*).

— Les avis reçus de la Méditerranée nous annoncent l'entrée et la sortie presque sans obstacle de plusieurs corsaires algériens. Notre division est insuffisante pour tenir le blocus, et le mauvais temps la forceront encore souvent à gagner le large. L'audace de ces pirates est inconcevable; ils ne craignent pas de venir se mesurer avec nous, et après un combat de trois heures, ils rentrent en bon ordre pour se préparer à sortir de nouveau: profitant de leur peu de tirant d'eau, ils font voile en présence de l'escadre et se réfugient sous la terre quand ils sont poursuivis de trop près.

Nous savions déjà qu'ils avaient capturé plusieurs de nos navires, nous apprenons encore avec peine que quatre bâtimens (mauvais marcheurs) du convoi de septembre ont été pris, et qu'on a de vives inquiétudes sur deux autres de ce même convoi. Si le gouvernement ne donne pas de plus nombreuses escortes qui puissent en même temps surveiller et la tête et la queue du convoi, Rouen, le Havre, etc., devront renoncer à travailler avec Marseille. (*Phare du Havre*).

— On mande de Toulon, le 28 novembre:

Il est toujours question ici d'une expédition contre Alger. Des personnes qui se disent bien instruites, annoncent que le gouvernement s'est tout-à-fait décidé pour cette expédition, et qu'il a déjà donné des ordres, entr'autres celui d'armer dans les ports de mer de France 12 vaisseaux. Il paraît qu'on en arme 4 à Brest. Je ne sais quels sont ceux qu'on pourra armer à Toulon: il n'y a guère que la ville de Marseille qui puisse l'être; toujours est-il certain que l'on construit 4 bombards dans notre port, et qu'on en presse l'achèvement; ce qui doit le faire croire, c'est que ce travail a été donné à l'entreprise (ou à prix fait), aux ouvriers. Tous ces armemens doivent être prêts pour le mois d'avril prochain.

M. le vice-amiral Missiessy est désigné comme devant com-

mander l'escadre. M. de Rosamel, comme commandant en second, et M. le général Duranteau, comme chef d'état major. M. le duc de Raguse doit commander les troupes de terre. Il est question de former, aux environs de notre ville, un camp de 25 à 30 mille hommes.

— Nous apprenons par la *Gazette de France* qu'il y a eu à Limoges des vitres cassées par des gens barbouillés de noir et de rouge, à l'occasion de l'élection de MM. de Montbron et Mounier-Buisson. On sait si bien à quoi s'en tenir sur les casseurs de vitres à Paris, qu'il y a quelque maladresse à renouveler ces manœuvres ailleurs. C'est maintenant un moyen usé; il faut que la faction en cherche quelqu'autre. On n'est pas plus dupe aujourd'hui des bandes qui courent les rues en cassant les vitres, qu'on ne le serait d'un escadron qui parcourrait les campagnes aux oris de vive l'empereur.

— Quelques gazettes anglaises s'obstinent depuis six mois à représenter les Russes comme continuellement battus par les Persans. N'est-ce pas un fait remarquable que le jour même où ces gazettes annonçaient une défaite totale de l'armée de la Géorgie sous les murs d'Erivan, cette place forte était emportée d'assaut par le général Haskeffit? La surprise des journalistes de Londres sera donc grande, et elle augmentera encore quand ils apprendront à connaître toute l'importance de la conquête que vient de faire la Russie. Elle lui ouvre à la fois l'entrée de la Perse et celle de la Turquie d'Asie. Dominant aujourd'hui le cours de l'Araxe, déjà l'armée russe menace Taurice; elle menacerait également Erzeroum et Trébizonde dans le cas d'une rupture avec la Porte-Otomane; observation d'un très-grand poids assurément dans les circonstances actuelles.

Beaucoup de politiques et de tacticiens de cafés et même de salons, répétant mot à mot ce qu'ils ont entendu dire à leurs devanciers, ne manquent jamais, dès qu'il est question d'une guerre entre les cours de St.-Petersbourg et de Constantinople, d'opposer aux armées russes de la chaîne de l'Hémus ou Balkan, comme une barrière insurmontable. Mais est-il besoin de la franchir, lorsqu'on peut la tourner, et prendre à dos les troupes turques qui s'opiniâteraient follement à la défendre? Plus d'une fois les généraux victorieux de Catherine II vinrent échouer contre ce formidable retranchement naturel. Mais les choses ont bien changé de face depuis ce temps-là! L'impératrice Catherine n'avait point à Sébastopol et à Nicolaïeff des flottes auxquelles il ne faudrait que peu de jours pour débarquer un corps d'armée à quelques lieues au nord de Constantinople, tandis qu'une autre armée partie des bords de l'Araxe, envahirait l'Arménie et les pachalicks de la côte méridionale de la mer Noire. Quand un homme sensé voudra raisonner désormais sur les résultats éventuels d'une guerre entre la Russie et la Porte, c'est sur de telles bases qu'il établira ses calculs. (*Gazette de France*).

— Le testament de M. de Staël a été ouvert le 26 novembre à Coppet. Par ce testament, fait quatre jours après son mariage, il institue pour son héritière sa sœur madame la duchesse de Broglie; il donne 60,000 f. de rente à sa femme, et 100,000 fr. pour un objet secret.

PAYS-BAS.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Séance du 6 décembre. — A onze heures et demie la séance est ouverte.

Le ministre des finances est au banc des ministres. Le procès verbal de la précédente séance lu et approuvé, le président annonce qu'il a reçu deux pétitions; l'une de la dame Van der Stricht de Bruxelles, rappelant une précédente pétition du 10 décembre 1826, déposée au greffe, et l'autre de la commune de Lixhe, province de Liège, qui demande à faire partie du canton de Visé; cette dernière est renvoyée à la commission des pétitions.

La discussion sur le projet de loi concernant la répartition du principal de la contribution foncière entre les provinces respectives pour 1828, s'ouvre. Des débats assez vifs s'élèvent sur la question de savoir, s'il ne serait pas convenable de délibérer en premier lieu sur le projet de loi, qui établit un fonds de décharge pour les provinces surchargées. La chambre se décide pour la négative, à la majorité de 60 voix contre 54, et on procède à la délibération du projet de loi sur la répartition.

La parole est à M. Sytzama qui prononce, en hollandais, un discours contre la loi, et dans lequel il cherche à démontrer que le budget décennal s'oppose à ce qu'il y ait aucune variation dans le taux du capital de la contribution.

L'orateur qui lui succède, M. Beelaerts, parle en faveur du projet, énumère les lois sur cette matière rendues depuis 1816, et démontre qu'il y a eu des différences dans presque toutes ces lois, parce que le budget décennal n'est et ne peut être contraire aux variabilités que les circonstances provoquent ou amènent successivement.

M. van Reenen ne trouve pas les réponses données par le directeur-général satisfaisantes, néanmoins il votera pour cette fois seulement, en faveur du projet. — Le premier article du projet obtient l'assentiment de M. van Alphen, mais il réprovoque le second, qui rend la fixation permanente, et il vote en conséquence contre le projet.

Le ministre des finances prend alors la parole, et soutient que la répartition est aussi juste qu'elle puisse l'être avec le résultat du cadastre; et cite la loi qui autorise la variabilité du principal, suivant les circonstances.

M. van Alphen répond au ministre, et dit qu'il n'a aucune méfiance du gouvernement, mais que son devoir et sa conscience lui prescrivent de rejeter l'article second.

M. Sytzama prend de nouveau la parole, combat avec chaleur l'irrévocabilité de la fixation des contingens, et vote contre la loi. Les débats sont fermés; on procède à l'appel nominal, et le projet est adopté à la majorité de 69 voix contre 15.

Cette opération terminée, la discussion est ouverte sur le projet de loi portant création d'un fonds de décharge pour les provinces surtaxées.

M. Fabry-Longrée combat le projet dans un discours très étendu, s'élève surtout contre le mode adopté pour les opérations cadastrales, et dit qu'on ne peut en outre établir une péréquation juste entre les provinces, avant que les opérations du cadastre ne soient entièrement terminées.

M. Sypkens considère le projet dans son ensemble comme une violation des principes de l'équité et de la justice.

M. Angillis parle en faveur de la loi, et dit, qu'il considère comme une calamité publique le rejet du premier projet sur la péréquation.

M. de Stassart voit une source d'erreurs dans les opérations provisoires du cadastre, et supplie S. M. de prendre le projet en considération ultérieure.

M. Serruys donne son assentiment au projet, parce qu'il pense que l'accroissement de la contribution foncière produit par la vente effectuée des domaines, n'eût jamais dû être ajouté au principal de la contribution foncière, mais porté en déduction de celle des provinces surchargées.

M. Fonteyn-Verschur repousse le projet, parce que, suivant lui, il n'est pas assez profondément médité, et qu'il ne consiste pas assez que les provinces qu'on présente comme surtaxées, le sont effectivement.

La séance est levée à 3 heures et demie, et le reste de la discussion ajourné à demain à 11 heures.

LIÈGE, LE 8 DÉCEMBRE.

Depuis trois jours, on a évacué avec toutes les précautions possibles d'Anvers et dirigé sur Liefkenshoek, une quantité considérable de poudre qui était renfermée dans le magasin situé entre la porte rouge et les Bassins. L'évacuation de ces poudres consistant en 1112 barils, chacun de 50 kilogrammes et dont le dépôt présentait de grands dangers pour la sécurité du port ainsi que pour une partie de la ville, a répandu la joie parmi les habitants.

— L'empereur de Russie a conféré à l'amiral anglais Codrington l'ordre de Saint-George, 2^{me} classe, et au contre-amiral français de Rigny, l'ordre de St.-Alexandre Newsky. Le comte de Heyden est nommé vice-amiral et chevalier de l'ordre de St.-George, 3^{me} classe.

— M. le Doyen, de Ste.-Gudule, et quelques-uns des habitants les plus notables de la paroisse, avaient fait des préparatifs très coûteux pour illuminer la tour de la cathédrale de Bruxelles. Les autorités de la ville leur ont insinué la défense de ces démonstrations, qu'avaient toléré les autorités de Liège et de Gand; dans la première de ces villes, l'hôtel de la Régence a été illuminé. On est vraiment surpris de la divergence d'arrêts dans l'administration et la jurisprudence de notre pays. D'un clocher à l'autre les actions changent de caractère, sont tolérées ou défendues, innocentes ou coupables. (*Le Belge.*)

LE PETIT FABRICANT. — M. Ternaux.

Dans la foule de choses utiles que renferme le petit volume que M. Dupin vient de publier sous le titre de *Petit Fabricant*, livre qui ne saurait devenir trop populaire, nous avons remarqué le tableau qu'il présente d'une lutte d'industrie entre le grand et le petit fabricant, et d'après lequel il démontre que le dernier peut soutenir la concurrence avec le premier, surtout dans les temps de détresse. Puis il ajoute :

« On nous cite mal à propos la Grande-Bretagne, pour nous faire accroire que la petite fabrication ne peut pas soutenir la concurrence contre la grande. Je m'en suis convaincu souvent dans les six mille lieues que j'ai parcourus soit en Angleterre, soit en Ecosse. J'ai trouvé dans tous les genres que le plus grand nombre des manufacturiers considérables n'avaient été dans le principe que de petits, très petits fabricans. Arkwright, l'inventeur des métiers à filer le coton,

sortit de sa boutique de perruquier pour fonder à grande peine ces métiers qui l'ont rendu millionnaire. James Watt, l'inventeur des machines à vapeur, a commencé par être petit fabricant et raccommodeur d'instrumens de mathématiques; et dans le cours de sa carrière, il est devenu si grand fabricant, qu'il a construit une totalité de machines à vapeur, équivalente à la force de deux millions d'hommes qui tourneraient du matin au soir à la manivelle. Maudslay, l'un des plus habiles fabricans de machines que possède aujourd'hui la ville de Londres, cet industriel dont le magnifique atelier vaut plus d'un million, a commencé par être un petit fabricant d'objets en fer.

» Le célèbre J. Rennie, qui dans sa vie a fait exécuter pour plusieurs centaines de millions de canaux, de ponts, de bassins et d'arsenaux, a commencé par être un petit fabricant de roues de moulin.

» Vous voyez donc qu'en Angleterre, la petite industrie peut soutenir la concurrence avec la grande, et la soutenir au point de faire promptement une immense fortune, quand le petit fabricant est à la fois habile, actif et prudent. Voilà la vérité consolante qu'il faut présenter au petit fabricant, afin qu'il prenne courage et qu'il compte plus sur ses qualités personnelles, et sur son instruction, que sur tous les capitaux de la terre. Cela est vrai pour l'industrie de la France, comme pour l'industrie de l'Angleterre.

» Dans notre patrie, aujourd'hui même, le plus célèbre et le plus opulent de nos grands manufacturiers, qui fait aller de front douze fabriques dans les Ardennes, la Champagne, la Normandie, la Picardie, et près de Paris, M. Ternaux m'a dit lui-même avec un juste orgueil : « à la mort de ma mère, j'étais l'aîné de sept enfans, et je n'avais que 73 fr. pour capital industriel. » A coup sûr, M. Ternaux était alors le plus petit fabricant de la France; mais il avait le crédit d'une probité héréditaire, le génie des manufactures, une activité infatigable : il a fait une première fois sa fortune. La révolution l'a ruiné par des spoliations; il est redevenu petit fabricant; et de rechef il a fait sa fortune. Et voilà l'homme aux 73 fr. devenu par son travail, le plus grand fabricant du royaume, il fait vivre six mille ouvriers. »

Sans emprunter nos exemples aux peuples voisins nous pourrions citer dans notre royaume, et surtout dans notre province, plusieurs de nos grands industriels, qui, il y a trente ans, n'étaient encore que de très petits fabricans, et qui comprennent assez tout ce qu'a de noble la source de leur fortune, pour tenir aujourd'hui à honneur cet ancien titre de petit fabricant. *J. Rogier.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La fin du mois de décembre sera signalé par un de ces concerts destinés à briller parmi tant d'autres que cette époque de l'année ramène toujours à Liège. La salle de spectacle décorée comme aux grands jours, le nombre des musiciens doublé, le choix de beaucoup de morceaux peu ou point connus parmi nous, divers maîtres et amateurs distingués qui se feront entendre, enfin l'apparition de Mlle. Cinti (M^{de} Damoreau) elle-même, Mlle. Cinti, la seule grande cantatrice italienne que nous aurons entendue depuis M^{de} Catalani, Mlle. Cinti, la réformatrice du chant français, tout cela suffira sans doute pour exciter vivement la curiosité de nos amateurs. *J. Rogier.*

Les termes de l'engagement de M^{de} Pasta au théâtre d'Haymarket (l'opéra) à Londres, sont tels qu'en supposant qu'elle chante à chaque représentation elle aura par soirée cent livres sterling. C'est deux fois plus que ne gagne en un an tout entier un professeur de collège en France, ou un juge de tribunal de première instance.

Le *Mariage d'argent*, comédie en 5 actes et en prose de M. Scribe, n'a pas obtenu aux Français, malgré tout le talent déployé par Mlle. Mars dans le rôle principal, un de ces succès brillants que vingt autres productions avaient valu à l'infatigable fournisseur de presque tous les théâtres. Il paraît que M. Scribe, moins hardi réformateur dans ce tableau de grande dimension que dans ses esquisses légères, a voulu marcher entre les partisans de l'ancienne comédie, et ceux de la nouvelle école dramatique.

De toutes les productions du règne végétal, dit le *Courier Anglais* il n'en est peut-être de plus remarquable qu'un rosier venant de Chine et récemment introduit en Europe sous le nom de *Rosa Grevilli* (rose chinoise de Grevilli). Les rejetons d'un sujet que nous avons vu ont atteint en quelques semaines 18 pieds d'élévation, et maintenant il couvre une surface d'environ 100 pieds carrés, de plus de cent faisceaux de fleurs dont quelques-uns comptent plus de cinquante roses réunies; l'on peut évaluer à environ 8000 la quantité de fleurs qu'il porte. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est la grande diversité des teintes que les boutons offrent en s'ouvrant; dans le même bouquet on en voit de couleurs blanche, rose tendre, rose plus foncé, rouge clair, rouge foncé, écarlate et pourpre. Ce rosier ressemble pour le port au *Multiflora*, mais sa feuille est beaucoup plus grande et plus rugueuse.

Liège, le 8 décembre 1827.

A MM. les Rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBURG.

Messieurs, Il a été annoncé dans les journaux que M. Loublin d'Heusy a laissé aux hospices de cette ville un legs dont ont fixé approximativement la valeur à 142 000 florins. La levée des scellés apposés à la demande de la famille et de l'administration des hospices, nous mettra bientôt à même d'en connaître le montant réel.

M. le président du tribunal de 1^{re} instance vient, sur le vœu de tous les intéressés, de nommer administrateur de cette succession M. Lavalleye, receveur de l'enregistrement, qui était le dépositaire du testament et qui avait depuis long-temps la gestion des affaires du défunt et son entière confiance.

J'ai pensé, messieurs, que la connaissance de ce fait pourrait être agréable au public, qui prend un si vif intérêt à tout ce qui peut favoriser l'accomplissement des dispositions bienfaisantes de notre digne compatriote. Agréés, etc.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Un concours sera ouvert le 29 décembre prochain à dix heures précises du matin, dans une des salles de l'administration provinciale à Liège, devant l'inspecteur du district et l'administration locale de *Flemalle-Haute*, pour le choix d'un instituteur, en remplacement de H. Jacquemin, décédé. Les avantages sont une indemnité de 130 fls., sur la caisse communale, outre la rétribution des élèves non indigens. De plus l'instituteur aura l'usage en 1829 d'une belle salle d'école que la commune est autorisée à faire construire en 1828; et par la suite, il jouira aussi d'un logement commode à portée de l'école. Les candidats munis d'un brevet de capacité, devront présenter à l'inspecteur les certificats de bonne conduite civile, morale et religieuse, au moins trois jours avant celui fixé pour le concours.

Avis — Le bureau d'administration du collège de Liège, prévient le public que la place de professeur adjoint de mathématiques audit collège est vacante, et invite les personnes qui désireraient l'obtenir, à lui adresser leur demande et leurs titres avant le premier janvier prochain, en les avertissant néanmoins que le grade de docteur ou au moins celui de candidat en sciences étant absolument requis, il devient inutile que celles qui ne possèdent aucune de ces qualités se mettent sur les rangs.

CADASTRE. — Le conseiller d'état gouverneur de la province de Liège, informe les personnes qui, connaissant l'art de larpentage, désireraient être employées aux travaux du cadastre, qu'elles peuvent être admises dans cette administration comme géomètre, pourvu qu'elles se soumettent à être examinées sur les connaissances nécessaires à la pratique de cet art, à quel effet elles doivent se présenter à M. Bayet, ingénieur vérificateur du cadastre à Liège, ou à M. l'ingénieur vérificateur à Namur.

COMMERCE.

On avait déjà vu des céréales françaises exposées au marché d'Amsterdam en concurrence avec les grains étrangers du nord; une chose non moins remarquable, c'est que, tandis que de différents marchés de l'Europe, il est expédié des céréales pour la Grande-Bretagne, il nous en arrive de ce pays. Le 2 de ce mois, est entré au port d'Ostende le sloop anglais *Countess of Elgin*, capitaine Stranack, venant de Londres chargé de froment, etc.

BOURSE DE PARIS, du 5 déc. — Rentes 5 p. 100, jouissance de septembre. Coupon détaché. 100 fr. 70 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 67 85. — Action de la banque, 0000 00. Emprunt royal d'Espagne, 1826, 00 00. Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 6 décembre. — Dette active, 52 1/4 1/2. Id. différée, 13 1/16 à 7/8. Bill. de change 17 3/4 à 18. Syndicat, 96 à 96 1/2. Rente rembours., 90 1/4 91. Act. société de commerce 8 1/4 à 8 5/8.

BOURSE D'ANVERS, du 7 décembre. — Effets Publics. — Dette active, 2 1/2 d'int., 53 00. Rente remb., 2 1/2 d'int. gr. Act. soc de comm., 4 1/2 d'int., 84 1/4.

Les taxes du PAIN à Liège du 8 décembre, sont les mêmes que la semaine dernière.

SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, la reprise de *Zoraïme et Zulnar*, opéra en 3 actes, musique de Boieldieu; le *Tableau Parlant*, opéra en un acte; le *Bénéficiaire*, vaudeville.

Demain lundi, spectacle.
Nota. — Comme la représentation de ce jour sera donnée abonnement courant, l'administration a l'honneur de prévenir MM. les abonnés qu'il n'y en aura pas mardi. Ce temps d'interruption étant exclusivement consacré à la remise en scène et aux répétitions de plusieurs ouvrages, pour donner au répertoire courant plus d'étendue et de variété.

TEMPÉRATURE du 8 décembre. — A 8 heures du matin, 5 degrés; une heure, 6 degrés.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

J. A. LATOUR, Imprimeur-Libraire, débiteur:

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année bissextile 1828. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux d'un intérêt local;

Volume in-18 de 336 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 50 cents
Le même cartonné et étiqueté. 70 cents.
Idem relié en basane. 90 cents.
Idem doré sur tranche. 1 flor.

Se vend aussi à Verviers, chez Renard-Croisier.
à Hay, chez L. Godin et H. Knops, libraires.
à Spa, chez Dommartin, libraire.
à Aubel, chez H. J. Mathias, libraire.
à Theux, chez V. Sontag-Petry, libraire.

LE PLAN DU PORT DE NAVARIN

Est en vente aujourd'hui chez *Avanzo et Morganté*, marchands d'estampes rue Pont d'Isle, au prix de 75 cents.
Ce plan donne une idée exacte de la position des flottes alliées et turco-égyptiennes dans le plus beau et le plus vaste port de la Morée, où furent détruites le 20 octobre 1827, les forces navales ottomanes. (736)

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain chez *Pirnay*, fanbourg d'Amerceur, on jettera une ROUE DE DINDONS et un COCHON pour le jare 566

HUITRES anglaises chez *Parfondry*, derr. l'Hôtel-de-Ville. (138)

HUITRES anglaises très-fraîches, chez *Peret*, rue Ste-Ursule 584

HUITRES nationales très-fraîches, chez *Peret* rue Ste-Ursule. (201)

HUITRES anglaises à 1 fl. 20 cents, chez *Andrien*, derrière St-Jean Baptiste, n. 720, il garantit la quantité. (697)

Andrien, derrière St-Jean Baptiste n° 720, recevra le matin, par la diligence, HUITRES nationales, qu'il vendra à 65 cents le cent; il garantit la qualité. Il en reçoit 4 fois par semaine les dimanche, mardi, jeudi et vendredi. (628)

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches. (153)

T. Cadot, marchand de vin, au café littéraire, rue devant la Magdelaine, n. 272, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches.

On peut aussi en manger chez lui; on y trouvera des vins de toutes qualités. (606)

Ch. Mathioli, n. 777, place St-Lambert à Liège, vient de recevoir truffes fraîches du Périgord, poulardes du Mans, faisans de Bohême, perdreaux rouges, chevreuil, sanglier que l'on trouvera chez lui pendant tout l'hiver: poulardes et dindes truffées, côtelettes et pieds de cochons à la périgouise, pâtés de toute espèce: il continue de fournir toute espèce de comestible en ville, ainsi qu'à l'étranger. Dans quelques jours il recevra un envoi de pâtés de Strasbourg. (711)

Le jeune *Masset*, de Liège, a l'honneur de prévenir le public que son concert est fixé au mercredi 19 décembre prochain, à la société d'émulation.

On peut souscrire au n° 23 rue Pont-d'Isle, et à ladite société.

PROGRAMME. — PREMIERE PARTIE.

- 1° Ouverture des Bacchantes, de Generali.
- 2° Morceau de chant, par M... amateur.
- 3° Concerto pour le cor, par M. Loxhai fils... amateur.
- 4° Romance composée par le jeune *Masset*, chantée par M... amateur.
- 5° Concerto composé par M. Wery, exécuté par le jeune *Masset*.

DEUXIEME PARTIE.

- 1° Ouverture d'Othello, de Rossini.
- 2° Morceau de chant, par M... amateur.
- 3° Concerto de flûte, par M... amateur.
- 4° Morceau de chant.
- 5° Deuxième air varié composé et exécuté par le jeune *Masset*. 727

R. Hubart, donne avis qu'il a établi à Liège, rue de la Rose, n. 469, un dépôt des vins de son cru, côte de St-Gilles, des années 1826, 1827. Ces vins se recommandent par leur bonne qualité et la modération de leurs prix. On ne les vendra que par pièces et feuilletes.

S'adresser rue des Écoliers, n. 51. (706)

Il s'est égaré, il y a environ 15 jours, un chien basset, à longs poils bruns. On promet une récompense à la personne qui le ramènerait chez le portier de l'hôtel des états, rue Table de Pierre. (357)

Samedi 1^{er} du courant, on a perdu dans cette ville ou dans ses environs, une chienne d'arrêt de taille ordinaire, déjà vieille, maigre, marquée de plusieurs taches de feu, portant un col de cuir, répondant au nom de Diane; Forte récompense à celui qui la ramènera rue des Mauvais Chevaux, n. 11, à Liège. (731)

(60) LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

D. Mathias, collecteur qualifié, rue du Pont n. 834, a l'honneur de prévenir le public que le plan de la 138^e loterie est arrêté, qu'il est sous presse, et qu'incessamment il sera distribué.

Cette loterie, forte de 1,725,000 fls. consiste en 50,000 n°s. Elle est composée de 1000 prix, 49,000 primes et 6 primes extraordinaires.

Les prix principaux sont fl. 100,000; 80,000; 40,000; 30,000; 2 de 25,000, 3 de 20,000, 3 de 10,000, et 3 de 5,000; et le plus petit est de fl. 100. Les primes sont de fl. 15 pour la 1^{re} classe; fl. 30 pour la 2^e. et 20 et 22 pour la 3^e.

Les primes extraordinaires sont de 500, 600, 1000, 5,000, 10,000.

La collecte sera ouverte dans les 1^{ers} jours de janvier prochain: Les tirages auront lieu les 2, 16 et 29 février et premier mars.

5,000 n°s sortiront dans la 1^{re} classe; autant dans la 2^e. et le surplus dans la dernière.

Dans chacune des deux premières, il y aura 100 prix et 4902 primes; dans la dernière, 800 prix et 39202 primes.

Les billets seront délivrés pour toutes les classes et par classe. Pour toutes classes, ils seront divisés par demis, 5^{mes}, 10^{mes}, 20^{mes}. Et pris par classe il n'y aura pas de 20^{mes}.

Les prix pour chaque lot entier sont: Pour toutes les classes fl. 46. Pour la 1^{re} classe fl. 11 et pour les fractions en proportion.

La location des billets est supprimée par l'arrêté royal du 13 novembre 1827: la vente à crédit est interdite sous des peines sévères, par un arrêté de S. M. du 5 novembre 1818.

De bons Compositeurs typographes, peuvent se présenter au bureau de cette feuille, où on leur garantit de l'ouvrage pour un an. Au même établissement on demande des apprentis. (667)

() Maison à vendre pour en jouir le 25 décembre prochain. Jeudi 13 décembre 1827, à trois heures après-midi, la commission administrative des hospices civils de Liège, exposera en vente dans la salle de ses séances, maison de St. Abraham, rue Féronstrée, à Liège.

Une maison appendices et dépendances, située rue du Pied-de-Bœuf, cotée n. 689 et aboutissant à la rue de la Régence. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

() Mardi 11 décembre 1827, à 9 heures du matin, la commission des hospices de Liège, exposera en location, dans la salle de ses séances, maison St. Abraham, rue Féronstrée, un grand quartier de ladite maison, pour en jouir le 25 de ce mois. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des hospices.

() A louer pour en jouir au 1^{er} mars 1828, une belle grande et commode maison de campagne, avec chapelle, écurie, remise, jardins, jet d'eau et bosquet, le tout agréablement situé au centre du beau Vallon de Sclessin, et occupé présentement par le lieutenant-général Crewe.

S'adresser au n. 598, rue St.-Hubert.

Maison à louer pour Noël, faubourg, St.-Laurent, n. 1081. On peut la voir de dix heures à midi. (653)

(53) Le notaire Dusart fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 3 décembre courant, la belle maison de commerce des enfans Dallemagne, rue Pont d'Avroy n. 584, a été adjugée moyennant la somme de neuf mille florins des Pays-Bas, en sus d'une rente de 37 fls. 8 cts., et que toute personne solvable peut, dans les dix jours qui suivront la vente, surenchérir d'un dixième, et en faisant la déclaration au bas du procès verbal.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Un grand quartier tout-à-fait indépendant, composé de quatre salons au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, trois au second, une grande cuisine avec four et office, deux caves, un vaste grenier, un jardin spacieux, avec pompes à l'eau de pluie et à l'eau de source; rue Agimont, n. 116, en face de l'Hôtel du Gouvernement.

Ce quartier a été occupé deux ans par M. Mersh, directeur de l'enregistrement. (702)

A louer un joli quartier de cinq pièces, cave, grenier et chambre de domestique, n. 335 derrière le palais. (713)

(54) Le mardi onze décembre 1827 à dix heures du matin en la maison des demoiselles Goblet, située à Herve rue petit Tiège, le notaire Bierlaire exposera en vente sur enchère les immeubles ci-après énoncés qui appartiennent à M. Thomas Joseph Deleval, propriétaire à saint Jean Sart commune d'Aubel et à sa requête; 1^o une ferme située sur les Waidés commune de Julément, consistant dans une maison d'habitation et les bâtimens d'exploitation assez étendus avec environ sept bonniers de jardin et prairies mesure des Pays-Bas, le tout tenant ensemble est occupé par le sieur Bernard; 2^o une maison avec deux jardins et deux cours, le tout situé à Saint Jean Sart commune d'Aubel, occupé par le dit sieur Deleval; 3^o une maison avec un jardin y annexé le tout situé audit Saint Jean Sart et occupé par la Dame veuve Gemin. S'adresser pour connaître les conditions de la vente au notaire Bierlaire à Thimister. Fait à Thimister le quatre décembre, 1827.

Bierlaire notaire.

Une maison de commerce, qui désirerait un commis, connaissant la tenue des livres, peut s'adresser par lettres affranchies, au bureau de ce journal, sous les lettres initiales G. F. (699)

A louer deux belles maisons neuves, avec cours, caves, puits et terres, faubourg Vivegnis, n. 351. S'adresser rue devant St.-Thomas, même n^o. (386)

6000 fls. P.-B. à prêter sur hypothèque au n. 351, devant St.-Thomas. (574)

On désire acheter de rencontre un service de douze douzaines ou plus, d'assiettes d'étain: on donnerait la préférence à de l'étain d'Angleterre. S'adresser rue Ste.-Véronique, n. 707. (722)

M. Berryer, marchand orfèvre, sur le marché, à Liège, achète couronnes légères, louis vieux et neufs, louis de fabrique, pièce antique en or et en argent, et toutes les monnaies, à des prix avantageux.

P. A. de Smets-Collardin, place St.-Jacques, n. 501, vient d'ouvrir un magasin de toiles de Brabant et d'Allemagne, qu'il tiendra constamment assorti de tout ce que les meilleures fabriques offriront de plus avantageux. Ses relations le mettent à même d'accorder les prix et les conditions les plus favorables. Il s'attacera surtout à faire jouir les marchands faisant le demi-gros et le détail du meilleur marché, et de toutes les facilités possibles. Il ose se flatter de justifier la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

Beau quartier garni à louer avec pension, rue St.-Séverin n. 572. 715

Administration des contributions directes droits d'entrée de sortie et des accises.

VENTE CONSIDÉRABLE DE FARINE.

Lundi dix décembre 1827, à dix heures précises du matin, il sera vendu publiquement et argent comptant, une grande quantité de farine provenant de saisies, aux conditions lors à précire. Cette vente aura lieu à l'entrepôt royal. (705)

A vendre une Presse d'imprimerie en bois. S'adresser rue du Vert-Bois, n. 362.

J. F. Mâsu, rue Vinâve-d'Isle, n. 52, qui se charge de tout genre d'affaires, échange les espèces d'or et d'argent; louis vieux, carlins, souverains, pistoles à 11 fls. 68 et l'agio en sus d'après le poids; 2 p. 010 agio sur les gros sous et les pièces de 13 liards; louis de poids avec agio, louis légers, couronnes rognées, toutes pièces hors de cours, etc. à un taux avantageux.

Il se charge de l'achat d'effets publics sur toutes places avec économie. (527)

A louer de suite, un beau magasin et une cave en dessous, le tout indépendant, et donnant sur la rue des Foulons à proximité des entrepôts et du port.

S'adresser n. 1109, sur la Batte. (694)

Une maison connue, de Bourgogne, offre à des conditions avantageuses le placement de ses vins. La personne qui voudrait s'en charger est priée de répondre franc de port à M. André R. hôtel du singe d'or à Mons. (712)

Jeudi 13 décembre 1827, deux heures de relevée, les immeubles ci-après, appartenant aux enfans du second lit de Guillaume Lejeune de Chaineux, seront réexposés en vente, par devant Mr. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau place du Péron, audit Herve, par le ministère de Me. Ophoven, notaire commis par jugement.

1^{er} Lot. Une maison récemment bâtie avec un petit jardin vis-à-vis, située au village de Chaineux, commune de Battice.

2^m Lot. Une autre joignant la précédente.

Le tout occupé par le Sr. Lejeune, père.

S'adresser pour en connaître les charges, clauses et conditions, en l'étude dudit notaire, à Herve. (661)

3700 fls. P.-B. à prêter sur hypothèque ou bonnes signatures. S'adresser à J. B. Dumoncel, rue Chalfouai, n. 544. (728)

() Vente pour sortir de l'indivision.

Le lundi 24 décembre 1827, aux deux heures de relevée, le notaire Libens de cette ville, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude place St. Pierre, n^o 21, trois maisons contiguës avec brasserie et dépendances, cotées 629, 630 et 631. sises à Liège, sur Avroy, à proximité du port de la barque de Huy; entretems on pourra traiter de gré-à-gré à des conditions avantageuses. S'adresser audit notaire Libens.

() VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

On fait savoir que les deux beaux moulins faisant de blé farine, avec sept couples de meules, maisons, bâtimens et jardins de la contenance d'environ seize perches, moulin à l'huile, distillerie, biez, coup d'eau et dépendance, appartenant aux enfans Paques, situés en Bèche, à Liège. cotés 1222 et 1223; ayant été surenchérés de la somme de 4162 fls. cinquante cents, outre la charge d'acquitter 324 florins 84 cents et demi de rentes perpétuelles, 56 litrons cinquante quatre des de seigle et 14 litrons 91 des de froment franc moulu de rentes hebdomadaires; seront réexposés en vente sur cette mise à prix, le jeudi 20 décembre 1827, aux 2 heures de relevée, par le ministère de M^e Libens, notaire à Liège, et par devant M. le juge de paix du canton de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuvice.

MACHINE A DÉCATIR.

Th. Devillers, rue Hors-Château n^o 96, a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à décatir au nouveau procédé, les draps, casimirs, circassiennes, tapis, et enfin toutes les étoffes en laine; au moyen de sa méthode, le drap conserve tout son lustre, fût-il même trempé dans de l'eau froide ou chaude. Son prix est de 8. cents l'aune. (715)

VENTE DE TAILLIS.

Le jeudi 20 décembre, le propriétaire du bois de Mimont, situé à Ahin, près du rivage de la Meuse y fera vendre une coupe d'environ 12 à 14 bonniers de bien belle raspe, (essence chêne); la vente aura lieu par portion d'un demi bonnier vers onze heures du matin chez la veuve Raes, aubergiste à la barrière d'Ahin.

Le même fera vendre encore vers la fin du mois prochain dans les coupes ordinaires de cette année dans le bois de Morogne et sur pied plusieurs beaux marchés de Futaye. (725)

Belles chaînes de houillère n'ayant jamais servi, à vendre chez Caré, rue sur Meuse, n. 429. (721)

A vendre, avec de grandes facilités pour le paiement, une maison très commode portant le n. 637, rue du Mouton blanc, faisant le coin de celle du Pot d'Or. S'adresser au n. 53, Vinâve d'Isle. (694)